
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 janvier 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances agissant à titre de greffier
substitut de la Ville pour cette séance
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe – Développement
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauv , conseiller associé
M. Fran ois Limoges, leader de la majorit 

Cette s ance du comit  ex cutif est tenue conform ment au r glement int rieur de la Ville sur la fixation
des s ances ordinaires du comit  ex cutif.

CE19 0001

Il est

R SOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la s ance ordinaire du comit  ex cutif du 9 janvier 2019, en y retirant les
articles 12.001   12.005 et 20.016.

Adopt    l'unanimit .

10.001

CE19 0002

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0003

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0004

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM inc. (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1187075005

CE19 0005

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder au seul soumissionnaire, Remorquage Météor inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de remisage des véhicules saisis, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver », sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17277 et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1182346002

CE19 0006

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 472 519,24 \$, taxes, incidences et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation des composantes muséographiques des espaces d'exposition « Bio-machine » et « À moi d'agir », au Biodôme, dans le cadre du projet Migration;
- 2 - d'accorder à Acmé décors inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 888,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17209 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1187754002

CE19 0007

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 955 720,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 188 416,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 317101 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 375 929,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1187231068

CE19 0008

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour la mise à niveau des quais et de la vanne d'effluent de l'étang aéré de l'Île Notre-Dame, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 246 990,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP18072-167153-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 49 398,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et un dépense de 10 000 \$ à titre de budget d'incidences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187526024

CE19 0009

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 146 130, 48 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 073 065,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447920 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 214 613,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1182968017

CE19 0010

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 528 962,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 481,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447910 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 152 896,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1182968016

CE19 0011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 859 455,95 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri, de la rue Jarry à la rue Guizot, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 987 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409210 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 258 325,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187231073

CE19 0012

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 901 154,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Ahuntsic, située au 10300, rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2 - d'accorder à Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 511 506,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5974;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1188183004

CE19 0013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 272 548,24 \$, taxes et déboursés inclus, pour la réalisation d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique dans la cadre du projet McGill College ;
- 2 - d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 261 050,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17354 ;

- 3 - d'autoriser une dépense de 39 157,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1186707002

CE19 0014

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 264 706,95 \$, taxes et contingences incluses, pour la production des contenus multimédia de l'exposition permanente Bio-machine, au Biodôme, dans le cadre du projet Migration;
- 2 - d'accorder à Département Studio Créatif, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 240 642,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17197;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187754003

CE19 0015

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 258 308 \$, taxes et déboursés inclus, pour réaliser une démarche de positionnement pour le projet McGill College ;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'OBNL Fondation Villes Nouvelles Canada (New Cities Foundation) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 141 574 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 14 158 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187736002

CE19 0016

Vu la résolution CA18 16 0381 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 3 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 11 526,24 \$, taxes incluses, pour la gestion et la reprise du PRR 2018 dans le cadre du contrat accordé à GHD Consultants ltée (CA18 16 0029), majorant ainsi le montant total du contrat de 213 769,28 \$ à 225 295,52 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1185078024

CE19 0017

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant le contrat de gestion intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association régionale de soccer Concordia inc. (CE18 0748) afin de modifier l'article 10.10.1 dudit contrat pour y préciser comme condition préalable la conclusion d'une entente de commandite ou de partenariat entre l'organisme avec un tiers et réserver à la Ville, faute d'entente, le droit de louer, prêter ou permettre à tout tiers d'exploiter commercialement ce local.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1181543009

CE19 0018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal visant à confier au ministère la réalisation des travaux d'achèvement du carrefour Henri-Bourassa / Pie-IX, dans le cadre des travaux de réfection du pont Pie-IX;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 4 682 931,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;
- 3 - d'autoriser la Direction de la gestion du portefeuille de projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTQ pour paiement de ces travaux;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.015 1184139002

CE19 0019

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel 9028-3870 Québec inc. cède à la Ville de Montréal tous ses droits dans l'immeuble identifié comme étant la Cour Darlington, situé au 6960, avenue Darlington, constitué du lot 2 174 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme symbolique de 1 \$, tel que convenu à la convention de propriété superficière en date du 29 novembre 1996 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'ajuster, à compter de 2020, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 155 232,66 \$, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1176037010

CE19 0020

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'attribution d'une bourse de 3 000 \$ à l'École de technologie supérieure (ÉTS) visant à soutenir un étudiant de niveau maîtrise ou doctorat dans le cadre du concours « De l'idée à l'innovation : Transformer Montréal par la recherche » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1188006001

CE19 0021

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière de 250 000 \$, provenant du ministère de l'Infrastructure et des collectivités, pour le soutien à la réalisation de la candidature définitive au Défi des villes intelligentes, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec, en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30);
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 250 000 \$ provenant du Ministère de l'Infrastructure et des collectivités à cet effet;
- 3 - d'autoriser un budget de dépense additionnel de 250 000 \$ équivalent au revenu de subvention pour l'élaboration de la proposition définitive;

- 4 - d'autoriser le directeur du Bureau de la ville intelligente et numérique à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1185890004

CE19 0022

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Vélo Québec Association pour offrir la formation « Cycliste averti » dans des écoles primaires de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1181637002

CE19 0023

Il est

RÉSOLU :

de désigner les trois secteurs ci-après pour la mise en œuvre du PR@M-Commerce en 2019 :

1. Société de développement du boulevard Saint-Laurent;
2. SDC Quartier Fleury Ouest;
3. SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1181179012

CE19 0024

Vu la résolution CA18 13 0344 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 3 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines du futur prolongement de la rue Jean-Nicolet, dans le cadre du projet résidentiel du Domaine Renaissance, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1183693019

CE19 0025

Vu la résolution CA18 08 0653 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un stationnement ainsi que de l'aménagement d'une aire d'entreposage pour les remorques de camions, d'un bâtiment industriel situé au 3075 boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1182565003

CE19 0026

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter un don de trois bonsaïs nord-américains ainsi qu'un penjing de la collection d'arbres miniatures de M. David D. Johnson pour le Jardin botanique de Montréal, d'une valeur totale de 13 550 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts au nom de David D. Johnson, au montant de 13 550 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1181114004

CE19 0027

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2019 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau;
- 2 - d'autoriser une dépense de 75 000 \$ à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1188020005

CE19 0028

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'adhésion gratuite de la Ville de Montréal au réseau international CitiesWithNature.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1180633001

CE19 0029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 755 815,57 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1184922024

CE19 0030

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue avec Compagnie d'Immeuble Bona Ltée, à titre de propriétaire, relative à une indemnité finale et totale de 24 000 000 \$;
- 2 - d'émettre et de transmettre à Me Louise Boutin un chèque à l'ordre de Davies Ward Phillips & Vineberg en fidéicommiss, au montant de 12 100 000 \$ à titre de reliquat à verser sur l'indemnité finale et totale payable au propriétaire, Compagnie d'Immeuble Bona Ltée, en capital, intérêts et frais à la suite de l'expropriation du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montré au plan A-28 Sainte-Anne;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1187006001

CE19 0031

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la cession par Groupe TNT inc. à Eurovia Québec Grands Projets inc. des 4 contrats ci-après mentionnés, en contrepartie d'une somme de 100 000 \$ et des désistements dans le cadre des dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 500-17-091936-156 et 500-17-101486-176 soit :
 - contrat pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement du Sud-Ouest – Phase 1 (CG18 0065);
 - contrat relatif à des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry, dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (CM18 0391);
 - contrat relativement à la Construction d'une conduite d'eau principale de 750 mm sur le boulevard Louis-H. La Fontaine, entre le boulevard du Haut-Anjou et la rue Beaubien Est (CG18 0186);
 - contrat relativement à des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Van Horne, du Boulevard Décarie à la rue Victoria, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Dame-de-Grâce (CM18 0480);
- 2 - d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire un désistement de la demande reconventionnelle produite par la Ville au montant de 19 351,52 \$ dans le cadre du dossier portant le numéro 500-17-101486-176;
- 3- d'autoriser Me Yves Saindon, greffier de la Ville, à signer l'entente de transaction et quittance ainsi que les conventions de cession des contrats précités.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1186413005

CE19 0032

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le virement budgétaire de la 2^e partie de la contribution, soit un montant de 25 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour soutenir la programmation des célébrations de son 125^e anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1180005004

CE19 0033

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1182891004

CE19 0034

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1182891003

CE19 0035

Vu la résolution CA18 27 0389 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 4 décembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 3 746 517 du cadastre du Québec » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1180603013

CE19 0036

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Bruno Hallé à titre de Directeur de la station d'épuration dans la fourchette salariale FM12 (137 313 \$ - 171 644 \$ - 205 974 \$), à compter du 14 janvier 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1188044002

CE19 0037

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Marianne Cloutier à titre de directrice du Service de l'habitation à la direction générale adjointe à la qualité de vie dans la classe salariale FM11 (125 898 \$ - 157 376 \$ - 188 852 \$) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1185904012

CE19 0038

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Benoît Champagne à titre de directeur - portefeuille de projets au Service des infrastructures du réseau routier dans la classe salariale FM11 (125 898 \$ - 157 376 \$ - 188 852 \$) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1185904011

CE19 0039

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Valérie Gagnon à titre de directrice - mobilité au Service de l'urbanisme et de la mobilité dans la classe salariale FM11 (125 898 \$ - 157 376 \$ - 188 852 \$) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1185904010

CE19 0040

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées concernant la conclusion de contrat relatif à la location et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1188078006

Levée de la séance à 10 h 55

70.001

Les résolutions CE19 0001 à CE19 0040 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Jean-François Milot
Greffier substitut